

Québec, le 21 novembre 2011

Madame Anik Montminy

Directrice

Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt de la pétition par le député de Mercier concernant l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine le 19 octobre 2011, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Olivier Hébert

Directeur de cabinet

Cabinet de Québec

880, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4  
Téléphone : 418 643-7295  
Télescopieur : 418 643-4318

Courriel : [ministres@mrmf.gouv.qc.ca](mailto:ministres@mrmf.gouv.qc.ca)  
[www.mrmf.gouv.qc.ca](http://www.mrmf.gouv.qc.ca)

Cabinet de Montréal

413, rue Saint-Jacques, bureau 430  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Téléphone : 514 864-7222  
Télescopieur : 514 864-7695

**Réponse à la pétition déposée le 19 octobre 2011 par M. Amir Khadir, député de Mercier, concernant l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine.**

---

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est caractérisé par la fragilité de ses écosystèmes. De plus, il s'agit d'un milieu insulaire comportant des particularités propres, notamment celle de la préservation des nappes phréatiques. La population des îles est particulièrement attentive à la protection de ce territoire.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de la Table des hydrocarbures le 7 octobre dernier lorsque je me suis rendu aux Îles-de-la-Madeleine. Accompagné de mon collègue, le député des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Germain Chevarie, j'ai entendu les préoccupations des madelinots concernant le projet de forage exploratoire de Gastem.

À cet égard, je souhaite rassurer les pétitionnaires que si Gastem formule une demande de permis de forage, cette demande fera l'objet d'une analyse minutieuse par les professionnels de mon Ministère et une contre-expertise pourrait être demandée. L'analyse et la contre-expertise devront permettre de conclure que les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine ne seront pas impactées par les activités de Gastem.

Je souhaite réitérer que le permis de forage ne sera pas accordé à Gastem tant que nous n'aurons pas la certitude que les nappes phréatiques seront préservées.



CLÉMENT GIGNAC